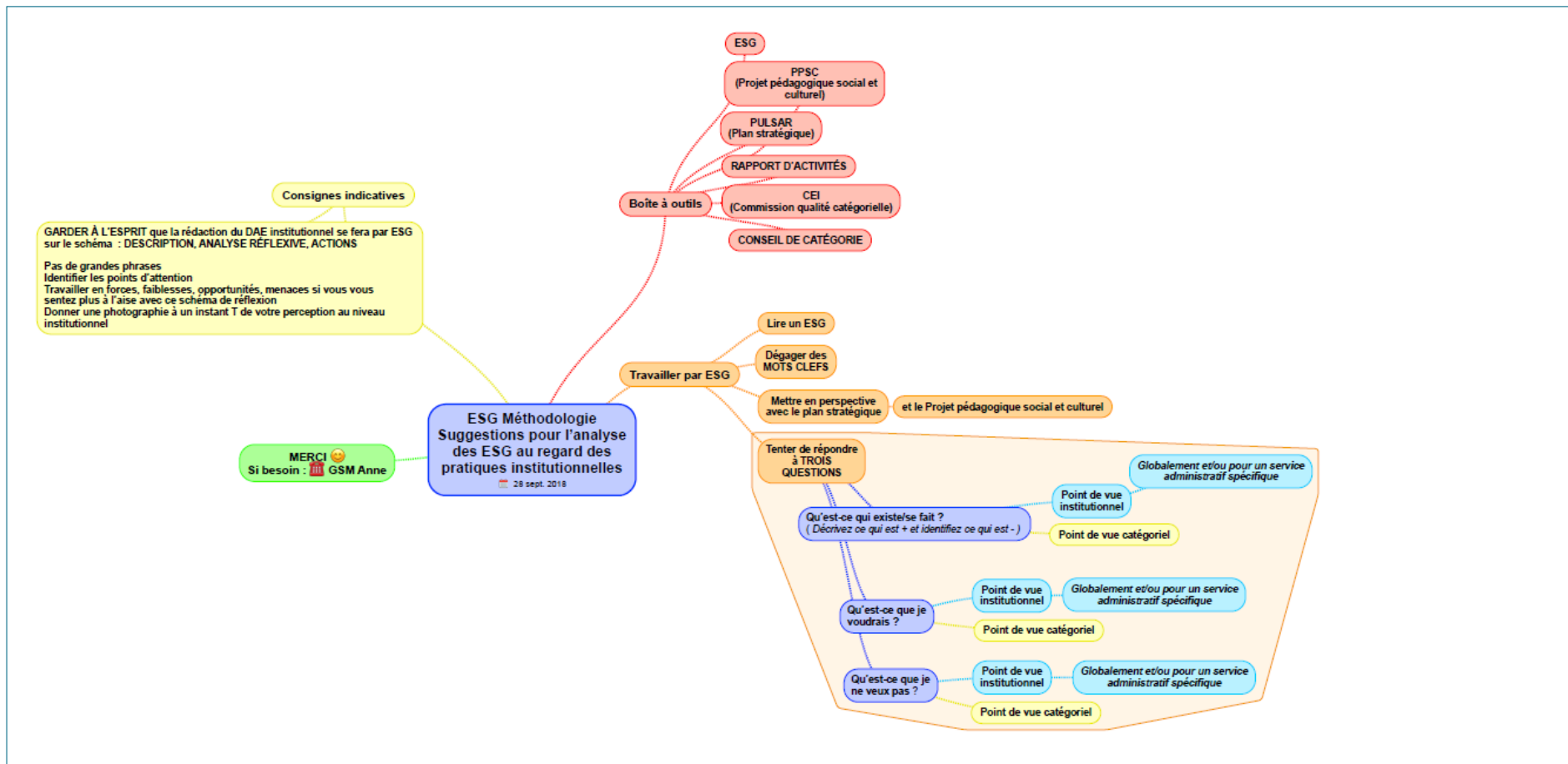


HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER - EVALUATION DE LA QUALITE INSTITUTIONNELLE
Proposition de méthodologie pour l'analyse des ESG au regard des pratiques institutionnelles
Articulation des ESG au plan stratégique de l'établissement



ETAPE A : Récolte des informations, recherche d'indicateurs, identification des bonnes pratiques existantes ou à créer auprès des intervenants de la HE

ESG	PULSAR (Plan stratégique)	HEFF – INSTITUTIONNEL	CATEGORIE :
ESG 1.2. Élaboration et approbation des programmes			
<p>Référence : Les institutions disposent de processus d'élaboration et d'approbation de leurs programmes. Les programmes sont élaborés de manière à répondre aux objectifs définis, y compris aux acquis d'apprentissage visés. La qualification résultant d'un programme est clairement spécifiée et communiquée ; elle correspond au niveau adéquat du cadre national de qualifications pour l'enseignement supérieur et, par conséquent, au cadre des qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.</p>			
<p>Lignes directrices : Les programmes d'études sont au cœur de la mission d'enseignement des institutions d'enseignement supérieur. Ils fournissent aux étudiants des connaissances académiques et des compétences, y compris transversales, pouvant influencer leur développement personnel et être appliquées dans leurs carrières futures. Les programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> A. sont élaborés avec des objectifs généraux de programmes cohérents avec la stratégie de l'institution et prévoient explicitement les acquis d'apprentissage visés ; B. sont élaborés en impliquant les étudiants et d'autres parties prenantes ; C. bénéficient d'une expertise externe et de points de référence ; D. reflètent les quatre objectifs de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe (voir I, Portée et concepts¹) ; E. sont élaborés de manière à permettre une progression continue des étudiants ; F. définissent la charge de travail prévue pour les étudiants, par ex. en ECTS ; G. incluent, le cas échéant, des modalités de stage bien structurées ; H. sont soumis à un processus officiel d'approbation de l'institution. 	<p>1. Promotion d'un enseignement officiel de qualité <i>1.2.1. Création d'un processus d'évaluation des programmes, des supports pédagogiques, des méthodes d'évaluation, des pratiques pédagogiques en collaboration avec les étudiants</i></p> <p>5. Promotion de l'aide à la réussite 5.1. Soutien à l'aide à la réussite 5.2. Favorise les actions d'aide à la réussite 5.3. Pratiques pédagogiques</p> <p>6. Promotion de l'utilisation des Tics dans l'enseignement</p> <p>8. Préparation des étudiants au monde professionnel</p>		

¹ L'enseignement supérieur vise plusieurs objectifs, notamment ceux de **préparer les étudiants à une vie de citoyens actifs**, à leurs futures carrières (par ex. contribuer à leur insertion professionnelle), de **soutenir leur développement personnel**, de créer une **base de connaissances approfondies et diversifiées**, et de **stimuler la recherche et l'innovation**.



ETAPE B : Synthèse des contributions de chacun

ESG	ECO/SOC	PARA	PEDA	TECH	AA
ESG 1.2. Élaboration et approbation des programmes	INSTITUTIONNEL	INSTITUTIONNEL	INSTITUTIONNEL	INSTITUTIONNEL	INSTITUTIONNEL
<p>Référence : Les institutions disposent de processus d'élaboration et d'approbation de leurs programmes. Les programmes sont élaborés de manière à répondre aux objectifs définis, y compris aux acquis d'apprentissage visés. La qualification résultant d'un programme est clairement spécifiée et communiquée ; elle correspond au niveau adéquat du cadre national de qualifications pour l'enseignement supérieur et, par conséquent, au cadre des qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.</p> <p>Lignes directrices : Les programmes d'études sont au cœur de la mission d'enseignement des institutions d'enseignement supérieur. Ils fournissent aux étudiants des connaissances académiques et des compétences, y compris transversales, pouvant influencer leur développement personnel et être appliquées dans leurs carrières futures. Les programmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> ● sont élaborés avec des objectifs généraux de programmes cohérents avec la stratégie de l'institution et prévoient explicitement les acquis d'apprentissage visés ; ● sont élaborés en impliquant les étudiants et d'autres parties prenantes ; ● bénéficient d'une expertise externe et de points de référence ; ● reflètent les quatre objectifs de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe (voir I, Portée et concepts²) ; ● sont élaborés de manière à permettre une progression continue des étudiants ; ● définissent la charge de travail prévue pour les étudiants, par ex. en ECTS ; ● incluent, le cas échéant, des modalités de stage bien structurées ; ● sont soumis à un processus officiel d'approbation de l'institution. <p>PULSAR</p> <p>1. Promotion d'un enseignement officiel de qualité 1.2.1. <i>Création d'un processus d'évaluation des programmes, des supports pédagogiques, des méthodes d'évaluation, des pratiques pédagogiques en collaboration avec les étudiants</i></p> <p>5. Promotion de l'aide à la réussite 5.1. Soutien à l'aide à la réussite 5.2. Favorise les actions d'aide à la réussite 5.3. Pratiques pédagogiques</p> <p>6. Promotion de l'utilisation des Tics dans l'enseignement</p> <p>8. Préparation des étudiants au monde professionnel</p>	CE QUI SE FAIT	CE QUI SE FAIT	CE QUI SE FAIT	CE QUI SE FAIT	CE QUI SE FAIT
	CE QUI NE SE FAIT PAS	CE QUI NE SE FAIT PAS	CE QUI NE SE FAIT PAS	CE QUI NE SE FAIT PAS	CE QUI NE SE FAIT PAS
	CE QUE VOUS VOUDRIEZ	CE QUE VOUS VOUDRIEZ	CE QUE VOUS VOUDRIEZ	CE QUE VOUS VOUDRIEZ	CE QUE VOUS VOUDRIEZ

² L'enseignement supérieur vise plusieurs objectifs, notamment ceux de **préparer les étudiants à une vie de citoyens actifs**, à leurs futures carrières (par ex. contribuer à leur insertion professionnelle), de **soutenir leur développement personnel**, de créer une **base de connaissances approfondies et diversifiées**, et de **stimuler la recherche et l'innovation**.



ETAPE C : Consolidation et proposition de texte articulant les ESG et le plan stratégique de l'institution

ESG	PULSAR 1. Promotion d'un enseignement officiel de qualité 5. Promotion de l'aide à la réussite 6. Promotion de l'utilisation des Tics dans l'enseignement 8. Préparation des étudiants au monde professionnel	
ESG 1.2. Élaboration et approbation des programmes	STRUCTUREL	ORGANISATIONNEL
<p>Référence :</p> <p>Les institutions disposent de processus d'élaboration et d'approbation de leurs programmes. Les programmes sont élaborés de manière à répondre aux objectifs définis, y compris aux acquis d'apprentissage visés. La qualification résultant d'un programme est clairement spécifiée et communiquée ; elle correspond au niveau adéquat du cadre national de qualifications pour l'enseignement supérieur et, par conséquent, au cadre des qualifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.</p>	<p><i>Identification des informations permettant la rédaction de la partie descriptive.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Participation active des directeurs de catégorie aux commissions de l'ARES qui travaillent sur Validation des programmes par le conseil de catégorie, le conseil pédagogique et le conseil d'administration ; organes au sein desquels siègent les étudiants. Mise en œuvre des évaluations de cursus par la cellule qualité institutionnelle Communication des architectures et des fiches UE reprenant les contenus sur le site internet de la HEFF. Des enquêtes qualités sont diligentées auprès des employeurs, des professeurs invités et des maîtres de stage <i>afin de procéder aux adaptations et mises à jour des programmes.</i> (Réf. PULSAR 1, 1.2.1.) 	<p><i>Identification des informations permettant la rédaction de la partie descriptive.</i></p> <p>CE QUE L'ON FAIT DESCRIPTION</p> <p>Le conseil de catégorie (composé d'enseignants et d'étudiants) analyse, adapte et valide les programmes, en cohérence avec les <i>référentiels de compétence</i>. Pour ce faire, les ressources du conseil de catégorie sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans toutes les catégories,; <i>Lorsqu'elle est organisée en fonction de la taille de la catégorie et de la diversité de l'offre de formation</i>, une commission permanente qualité (CPQ) ; Des groupes de travail (GT) sont régulièrement organisés en vue ; Les avis de membres extérieurs et relevant du secteur professionnel sont recueillis à l'occasion ; <i>Dans certaines catégories</i>, les professeurs invités sont en nombre <i>et laissent</i> ; Les fiches UE sont co-construites par les responsables d'UE et les enseignants chargés des activités ; Les résultats consolidés des évaluations de cursus permettent d'identifier ; Des directives stages précises font l'objet d'un document ; Des réunions entre (Réf. PULSAR 1 et 8) <p><i>Lorsque la description des pratiques est finalisée (qui ? quand ? comment ?), le texte est soumis à l'analyse réflexive (qui ? quand ? comment ?) afin de dégager des pistes d'actions qui pourront alimenter le plan d'action (qui ? quand ? comment ?).</i></p> <p>CE QUE L'ON VOUDRAIT ANALYSE REFLEXIVE ET PISTES D'ACTIONS</p> <ul style="list-style-type: none">

